

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-322

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise PCE SERVICE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues au 17 et 40 rue Saint Martin à l'occasion de travaux de déploiement de la fibre nécessitant l'intervention d'un camion nacelle,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu le 13 mai 2024,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du le 13 mai 2024 de 09h à 11h:

- Rue Saint Martin, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdit le 13 mai 2024.

- Rue Saint Martin sur 2 emplacements de stationnement situés entre le n°15 et le n°17.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise PCE SERVICE.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

